



Est-ce qu'on va me rembourser ?

Par **nyls**, le **06/01/2010** à **19:02**

Bonjour,

Je viens d'acheter un casque de moto alors que, à la base, je ne cherchais que des lunettes pour moto cross... enfin bref. Sachant que je n'y ai pas touché, à part que j'ai enlevé un petit sachet de la visière, ais-je le droit d'aller voir le commerçant qui me l'a vendu et lui demander de me rembourser en totalité ?

J'ai peur qu'il ne le veuille pas car c'est un petit commerce qui me l'a vendu et en général ce sont eux qui imposent leurs règles...

Merci de me répondre très rapidement si possible;

Merci d'avance et bonne année 2010.

Par **LeKingDu51**, le **08/01/2010** à **05:09**

Bonjour,

Non, il n'a aucune obligation de vous rembourser.

Au mieux il vous l'échangera contre un autre produit de valeur équivalente ou vous fera un avoir.

Cordialement